

ADHÉRER AU CANOPÉE - 2015

Nom - Prénom :

Structure :

Adresse :

Code postal et ville :

Téléphone fixe :

Téléphone mobile :

Email :

adhère au CANOPÉE en tant que :

- **Collège 1 : Membres fondateurs et associés** : 1000 €
- **Collège 2 : Personnes morales de droit privé + établissements publics, principe de barème selon le volume de chiffre d'affaire :**
 - Plus de 1 000 000 € de chiffre d'affaire : 400 €
 - Entre 500 et 1 000 000 € de chiffre d'affaire : 300 €
 - Entre 300 et 500 000 € de chiffre d'affaire : 200 €
 - De 100 à 300 000 € de chiffre d'affaire : 100 €
 - Moins de 100 000 € de chiffre d'affaire : 50 €
- **Collège 3 : Personnes morales de droit public :**
 - Conseil régional : 1 200 €
 - Conseil général : 800 €
 - Commune ou EPCI de plus de 500 000 habitants : 800 €
 - Commune ou EPCI de 100 à 500 000 hab. : 600 €
 - Communes et EPCI de 10 000 à 100 000 hab. : 200 €
 - Communes et EPCI de moins de 10 000 hab. : 100 €
- **Collège 4 : Personnes physiques** : 30 €

Mode de règlement :

Par chèque (à l'ordre du CANOPÉE) de €

Par virement dont voici l'ordonnateur :

Collectivité / Structure :

Personne chargée du suivi administratif :

Date et signature
Cachet de la structure/collectivité